

COMPTE –RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2016

L'an deux mille seize, le quatorze juin, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., Ph. GAGNOT, GUIBERT Ch., F. LETOURNEUX, LOUAZÉ M., LUILIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G. (*arrivé à la 4^e question*), VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Émilie CONSONNI donne procuration à Fabienne LETOURNEUX
Jacques DEZÈRE donne procuration à Jean-Claude BOULARD
Aurélié CANET

Secrétaire : Fabienne LETOURNEUX

Le compte-rendu de la séance du 3 mai 2016 est approuvé.

M. GAGNOT pose toutefois une question :

« *Les petits studios réservés aux stagiaires peuvent-ils par priorité être réservés aux apprentis qui ont moins de moyens financiers ?* »

Réponse : Ils sont destinés aux uns et aux autres, les stagiaires n'étant rémunérés faiblement qu'à compter du 4^e mois de stage, les apprentis percevant eux une indemnité.

1° - RADAR PÉDAGOGIQUE :

Le premier radar pédagogique a été installé rue de Mamers, à l'endroit prévu initialement à proximité du Chemin de la Touche qui dessert « Le Petit Clos ».

2^e phase : Nous vous proposons de positionner le radar mobile « rue de Courgains » dès le 15 juin jusqu'au prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 5 juillet 2016.

Ne pas oublier de nous faire parvenir vos remarques éventuelles.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le radar mobile va être installé provisoirement route de Courgains, au niveau du n° 48. Le radar définitif est implanté à proximité immédiate du chemin de la Touche, sur la RD 27 (route de Mamers).

Lors des travaux de voirie qui se feront en 2017 sur la RD 27, il sera probablement reculé car trop près du rond-point qui remplacera le carrefour RD 27/Rue d'Ebernhahn.

2° - COURSE CYCLISTE ORGANISÉE PAR LA PATRIOTE DE BONNÉTABLE :

Pour la 3^e fois, la Commune a accueilli la course de vélos organisée par la Patriote de Bonnétable.

Cette course, qui a lieu un samedi pose de petits désagréments notamment chez certains commerçants qui nous font remonter une baisse sérieuse de leur chiffre d'affaires.

La Municipalité propose de déplacer cette course à un dimanche, sachant qu'une participation supplémentaire sera demandée par la Patriote pour son organisation.

La Patriote devra néanmoins s'assurer de trouver une date dans leur calendrier.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le but du Conseil Municipal en organisant cette manifestation n'est pas de porter préjudice à qui que ce soit et surtout pas à l'activité commerciale. Le jour de l'épreuve sera donc si possible déplacé au Dimanche. Encore faut-il que la Patriote trouve une date compatible dans le planning.

Le coût pour la Commune sera augmenté de 500 € environ.

Un commerçant a toutefois fait remonter sa satisfaction de voir le Centre Bourg s'animer un samedi après-midi car la place est plutôt morne.

3° - INAUGURATION DE L'ŒUVRE D'ÉLISE BEIGNARD SUR LE PARKING DE LA GARE LE MARDI 5 JUILLET À 18 H 30 JUSTE AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL :

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal est favorable à cette petite cérémonie qui fera connaître la Commune.

4° - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES : (arrivée de M. Guillaume TERTEREAU)

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, nous recherchons un conseiller qui souhaiterait s'investir et s'engager dans l'aventure.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

L'appel ne suscite pas l'enthousiasme, malgré l'avis favorable du Conseil. Un Conseiller Municipal souligne que ce doit être la préoccupation de tout le Conseil car, le Conseil Jeune sera formateur pour ceux qui y siégeront. Ils appréhenderont mieux les difficultés rencontrées pour monter les projets et les voir aboutir.

Cette prise de conscience est importante au moment où, une partie de la Jeunesse se détourne des institutions et de la chose publique.

5° - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ⇔ CONTRAT D'AFFERMAGE :

L'ouverture des plis est prévue le 13 juin. À cette date nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer de plus amples détails.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Deux dossiers sont en lice, « VÉOLIA » et « LA NANTAISE DES EAUX ».

Réponse dans deux mois après la période d'analyse des offres et de la négociation.

6° - RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES « RUE DU Dr. PAUL CHEVALIER et BOULEVARD DE LA GARE » : (Délib n°1)

Le jeudi 9 juin la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin de présenter l'analyse faite des différentes offres reçues.

Le résultat vous sera communiqué en séance.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir ouï le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres qui propose de retenir le groupement LECLECH TP/TRIFAULT TP, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour le lot qui concerne la Commune (*lot n° 1 – Assainissement eaux usées*) pour la somme de 238 284,00 € HT.

Les autres entreprises non retenues étant :

- ELB TRAVAUX (LOCHARD)
- CANA OUEST
- GT CANALISATIONS

Pour info, le lot était estimé par notre maître d'œuvre, DCI ENVIRONNEMENT à la somme de 245 450 € HT.

7° - GRDF – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : (Délib. n°8)

La Commune a signé avec GRDF un traité de concession d'une durée de 30 ans. La redevance perçue par la Commune pour cette année 2016 s'élève à 1 315,86 €.

Le mode de calcul tient compte de la population (*2 149 habitants*), de la longueur des réseaux au 31 décembre 2015 (*10, 038 km*) et de la durée soit 30 ans.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de GRDF pour l'occupation du Domaine Public à savoir 1 315,86 € pour l'année 2016.

8°- COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES (17 mai 2016) :

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
Responsable : Christelle DEROYE

Étaient présents : Christelle DEROYE – Christian JONCHERAY – Émilie CONSONNI – Guillaume TERTÉREAU – Jean-Claude BOULARD – Chantal MOISI – Christelle GUIBERT – Christian VANDER ELST

1° - BILAN DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION :

Comme elle l'avait annoncé, la Commune a distribué aux parents d'élèves un questionnaire de satisfaction.

OBJECTIFS DE CETTE ENQUÊTE :

- ⇒ Avoir une base de travail,
- ⇒ Connaître le ressenti des parents par rapport aux différents services gérés par la Commune,
- ⇒ Analyser les suggestions des parents et voir s'il était possible ou judicieux de les intégrer dans le fonctionnement de la prochaine année scolaire.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Résultat Enquête Satisfaction)

Nombre d'enfants : 137 ⇒ Retour questionnaire : 90 ⇒ 66 %

GARDERIES	RESTAURANT SCOLAIRE	T.A.P.	VENDREDIS
<p style="text-align: center;">53 réponses</p> <p>- 2 Familles ouverture à 7 h 00 - 2 Familles fermeture à 19 h 00</p> <p>SUGGESTIONS :</p> <p>- 1 salle calme avec encadrement pour faire les leçons (3) - 1 Famille trop longtemps dehors</p> <p>Les autres réponses font apparaître une totale satisfaction.</p>	<p>Question 1 : 77 réponses</p> <p>- 78 sont très contents - 1 y va par nécessité</p> <p>Question 2 : 78 réponses</p> <p>- 71 satisfaits - Les 7 autres : * Repas pas assez variés et assaisonnés, * Faire des repas plus simples, * Repas plus adaptés aux jeunes enfants</p> <p>SUGGESTIONS :</p> <p>* Ambiance : - Changer de place plus souvent, - Trop bruyant, - Mieux placer les enfants pour contrôler les bêtises</p> <p>* Repas : - Menus plus attractifs et à thème, - Serviettes en papier, - Plus de produits locaux, - Plus de produits bios - Quantité de viande insuffisante, - Viande trop grasse, - Plus de sel, - Mieux équilibrer les menus, - Créer une Commission des Menus, - 1 féculent/jour</p>	<p>Question 1 : Activités préférées</p> <p>21 jeux collectifs – 18 jeux de société – 17 dessin et arts plastiques – 13 musique – 13 sports – 12 basket – 12 tennis – 8 embellissement – 7 autour du livre – 4 danse – 2 expression corporelle.</p> <p>Question 2 : Activités à privilégier</p> <p>15 sports collectifs – 9 activités manuelles, arts plastiques – 6 tennis – 5 danse – 4 jeux de société – 2 zumba – 2 expression corporelle – 2 musique – 1 basket – 1 embellissement – 1 autour du livre.</p> <p>Question 3 : Activités à diminuer</p> <p>13 musique – 11 tennis – 5 autour du livre – 4 basket – 3 jeux de société – 3 embellissement – 2 sports – 2 expression corporelle – 2 arts plastiques</p> <p>SUGGESTIONS :</p> <p>* Activités : Jardinage – foot – jeux sensoriels – cuisine – jeux vidéo éducatifs – découverte informatique – tennis de table – vivre ensemble – paroles – soutien scolaire – théâtre – chants – peinture – athlétisme</p> <p>* Pour améliorer : Plus de choix dans les jeux de société – activités plus diversifiées – une meilleure rotation des activités – choix des activités fait par les enfants – chansons trop enfantines.</p> <p>* Comportement : Adultes trop sévères, Meilleure surveillance à la sortie</p>	<p style="text-align: center;">22 réponses</p> <p>- 19 très bien * Choix de l'activité est fait par l'enfant, * Récréation plus longue que TAP, * Confiance dans l'encadrement</p> <p>- 3 moins satisfaits * Dommage que ce soit réservé aux enfants dont les deux parents travaillent.</p> <p>- Les activités ne sont pas assez diversifiées.</p>


APPRÉCIATION GLOBALE

Bon fonctionnement – Bonnes activités – Nette amélioration par rapport à l'année précédente – Très bien – Actions de qualité, adaptées aux besoins des enfants – Nouveautés des activités – Qualité des intervenants –

⊗ - choix des activités par les enfants

ÉCOLE MATERNELLE (Résultat Enquête Satisfaction)

Nombre d'enfants : 76 ⇒ Retour questionnaire : 62 ⇒ 81,6 %

GARDERIES	RESTAURANT SCOLAIRE	T.A.P.	VENDREDIS
<p>31 Familles sont concernées par la Garderie et sont satisfaites.</p> <p>Sur ces 31 :</p> <p>⇒ 2 suggèrent une ouverture à 7 h 00 ⇒ 1 suggère une fermeture à 19 h 00</p>	<p>52 Familles ont répondu au questionnaire.</p> <p>⇒ 47 sont contents d'y manger.</p> <p>⇒ Les 5 autres : * Trop bruyant, * Discipline, * Ne voulait pas y manger</p> <p>⇒ 52 sont satisfaits des menus</p> <p>SUGGESTIONS :</p> <p>* Plus de liens avec les parents pour savoir comment se passe le repas. * Repas à thème plus souvent. * Repas satisfaisants mais en renforcer l'équilibre diététique. * Éplucher les fruits (déjà fait)</p>	<p>Adéquation activités – Rythme de l'enfant :</p> <p>42 réponses dont 4 non (pas de raisons indiquées)</p> <p>Sont-ils trop fatigués le soir après les TAP :</p> <p>40 réponses : Non : 25 Oui : 08 Mitigés : 07</p> <p>Une remarque, meilleur encadrement qu'en 2014/2015.</p> <p>Sont-ils heureux des activités proposées :</p> <p>53 réponses : 11 ⇒ pas de communication enfant → parents 37 ⇒ Ravis et sereins 1 ⇒ Bravo 1 ⇒ Informer les parents du programme 2 ⇒ Mitigés</p> <p>SUGGESTIONS : * TAP mercredi matin, * de 15 h à 16 h 15 * Activités plus en rapport avec l'âge des enfants * Activités plus suivies</p> <p>PROPOSITIONS ÉMISES : Plus de chants (2) – Plus de danse (1) – Plus d'activités sportives (1) – Plus de dessin (1) – Réverie (1) – DVD (1) – Activités manuelles (2) – Lecture-comptes (1) – Méditation (2) – Musique (2) – Activités de transvasement (1)</p>	<p style="text-align: center;">5 réponses</p> <p style="text-align: center;">Bien</p> <p><u>Dont :</u> Permet aux enfants de s'amuser</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Pas de communication Parents → Enfant</p>

APPRÉCIATION GLOBALE

Satisfaits de l'Équipe – Bonnes activités – Bravo, nette amélioration – Création et découverte appréciées par les enfants.

SUGGESTIONS :

Garderie :

- Ouverture 7 h 00 – Fermeture 19 h 00

La Commission n'y est pas favorable. Amplitude horaire trop importante pour les enfants et pour le personnel, ce qui supposerait un recrutement en plus.

Salle calme :

La Commission est favorable pour mettre à disposition une salle pour permettre aux enfants de s'isoler pour leur travail scolaire mais sur la base du volontariat. Un encadrement serait réservé à la surveillance mais pas à l'aide aux devoirs.

Restaurant Scolaire :

- Communication : Certains parents souhaiteraient davantage d'échanges avec le service cantine.

La Commission précise que la gestionnaire est à l'écoute de toute demande. Le menu est affiché aux écoles et diffusé sur le site Internet.

- Bruit :

Un projet de rénovation incluant une isolation phonique est en cours et en attente de financement (subvention).

- Discipline :

Un bulletin de comportement a été mis en place en cours d'année, et de plus la gestionnaire n'hésite pas à interpellier les parents des enfants perturbateurs.

Il sera demandé à la gestionnaire de faire remonter plus régulièrement les problèmes et si elle en émet le souhait de lui apporter une aide.

- Menus :

La Commission trouve judicieux la mise à disposition de serviettes en papier. Mais avant de se prononcer, elle souhaite en connaître le coût.

Certains parents souhaitent une nouvelle organisation pour le service du plat principal (*actuellement les enfants se servent parfois sans discernement surtout lorsque le menu est très attractif*) → à voir avec la gestionnaire.

Les repas à thème connaissent un grand succès et pourraient être multipliés.

La Commission est satisfaite de l'équilibre des menus mais une orientation plus marquée est souhaitée vers les produits « bios » et « locaux ».

Une meilleure communication sur les produits utilisés pourrait être envisagée.

2° - LES T.A.P. :

- Maternelle :

Le même fonctionnement est proposé pour la prochaine rentrée. Pas d'activités imposées.

Pour une meilleure communication entre les parents et les enfants une information sera diffusée en début de période avec la constitution des groupes et dans l'articulation des activités sur les trois lieux proposés.

▫ Élémentaire :

Le questionnaire a fait ressortir les activités préférées des enfants. Pour la future rentrée scolaire trois nouvelles activités seront proposées : *le yoga, le modelage et nature et découverte.*

Les autres activités seront maintenues.

La perception du bulletin de comportement par les parents et les enfants est bien ressentie et semble incontournable pour maintenir une bonne ambiance.

Des photos des différentes expositions seront mises en ligne sur notre site Internet.

▫ Les vendredis :

Les enfants apprécient parce que le choix des activités est libre. Certains parents regrettent que les activités du vendredi soient exclusivement réservées aux enfants dont les deux parents travaillent. Mais dans un souci d'organisation, et de coût, la Commission n'y est pas favorable.

▫ Dossier d'inscription : quelques modifications

⇒ Si dossier non remis le 17 juin, les enfants ne pourront être acceptés que s'il reste des places (*ratio : nombre d'enfants/nombre d'encadrants*)

⇒ Aucune autre modification notable sauf le certificat médical autorisant la pratique sportive qui ne devient plus obligatoire mais la Commune dégage sa responsabilité en cas d'accident.

⇒ Distinction entre le dossier maternelle et élémentaire.

La Commission autorise la diffusion des documents pour la fin mai pour un retour le 17 juin (*Conseil Municipal le 7 juin trop juste pour le 17 juin*).

3° - POINTS FINANCIERS :

 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES – ANNÉE 2015/2016

- Maternelle : 1 162 €/enfant
- Élémentaire : 373 €/enfant


 CANTINE :

Coût : 143 517,68 €
Recettes : 95 658,25 € (*sur 2014-2015, seul 1,63 % d'impayés*)

Soit par rationnaire un reste à charge de 239 €.

Les communes extérieures sont sollicitées à hauteur de 122 €/enfant (*sauf Courgains, Mézières-sur-Ponthouin, Moncé-en-Saosnois et le SIVOS de Dangeul*).

Doit-on augmenter cette participation communale ?

 La Commission ne s'est pas déterminée le soir car tous les chiffres n'étaient pas connus. Le nombre d'enfants concernés.

Nous avons 71 enfants de l'extérieur (*7 Avesnes-en-Saosnois, 5 Congé-sur-Orne, 8 Dissé-sous-Ballon, 9 Monhoudou, 7 Peray, 4 René, 19 Saint-Aignan, 12 Thoigné*).

 LES T.A.P. ⇒ 166 €/enfant pour l'année 2015-2016

Pour info :

Coût moyen par enfant : 223 €

Coût médian (se référer au Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2015) : 200 €

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir ouï le rapport de la Commission, le Conseil Municipal entérine les différentes propositions formulées :

☐ - Garderie Périscolaire :

Mise à disposition d'une salle calme pour les enfants qui le soir, souhaitent faire leurs devoirs. Un encadrant veillera à la sécurité des enfants mais n'assurera pas l'aide aux devoirs.

Ouverture maintenue à 7 h 30 et fermeture à 18 h 30.

☐ - Restaurant scolaire :

- la Gestionnaire s'efforcera de faire remonter le plus régulièrement possible auprès des Instances Communales les problèmes rencontrés avec les parents et les enfants.

- Des serviettes en papier seront mises à disposition des enfants pour le repas. Les enfants en Maternelle eux amènent leur propre serviette.

- Pendant une semaine un essai sera fait de servir le plat principal aux Élémentaires et non de les laisser se servir seul. En fonction des résultats, l'essai sera ou non transformé.

- Des repas à thèmes plus nombreux seront organisés sur l'année, en accord avec la Gestionnaire.

- La Gestionnaire s'efforcera dès que ce sera possible d'indiquer les provenances des produits utilisés pour la confection des menus.

Le Conseil Municipal indique que pour les années à venir, il conviendra de réfléchir à l'implantation d'un service « self » pour les Élémentaires. Il convient aussi, dès à présent de mettre en place un composteur pour les déchets. La Gestionnaire va pendant quelques temps les peser pour sensibiliser les enfants au gaspillage.

☐ - Les T.A.P. :

Le Conseil Municipal entérine là aussi les propositions de la Commission.

☐ - Le Point financier (Délib. n° 5 et 6)

Le Conseil Municipal fixe à 1 162 €/enfant les frais de fonctionnement de l'École Maternelle et à 373 €/enfant les frais de fonctionnement de l'École Élémentaire.

La participation qui sera demandée aux Communes dont les enfants déjeunent à Marolles-les-Braults (sauf Courgains, Mézières-sur-Ponthouin, Moncé-en-Saosnois et le SIVOS de Dangeul) est portée de 122 € à 150 €.

9° - SUBVENTIONS :

☐ - Au Centre Culturel pour couvrir l'acquisition d'un livre par auteur lors du Salon Littéraire qui a eu lieu le samedi 4 juin. Ces livres se trouvent à la Bibliothèque. Montant total de l'acquisition : **281,30 €**

Quelle subvention souhaitez-vous verser ?

❑ - Christophe GOUSSÉ, Président de Sport Handicap demande une subvention exceptionnelle pour son club.

Une subvention de 300 € lui a déjà été accordée lors du vote des subventions.

Il demande une subvention exceptionnelle : L'Association « Sport Handicap » a participé le 14 mai au Championnat Régional Sport Adapté de tennis de table à Nantes. Trois d'entre eux se sont qualifiés pour les Championnats de France qui auront lieu à Boé (*près d'Agen*) du 24 au 26 juin 2016.

Pour que ces sportifs puissent se déplacer à ce Championnat accompagnés de deux ou trois personnes, une subvention est nécessaire dont le montant est laissé à la discrétion du Conseil Municipal.

Budget prévisionnel de cette opération :

- Dépenses : 999 €
- Recettes : 335 €

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- Association « Centre Culturel de Marolles-les-Braults » : 300 € pour financer l'acquisition d'un livre par écrivain ayant participé au Salon Littéraire le 4 juin 2016 (Délib. n°4).
- Association « Sport Handicap » de Marolles-les-Braults une somme de 664 € (*différence entre les dépenses 999 € et les recettes 335*). (Délib. n°3).

10° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ÉCOLE DE MAMERS : (Délib. n°7)

La Commune de Mamers demande une participation aux frais de fonctionnement de 600 €/enfant en C.L.I.S. à l'École Paul Fort Élémentaire (*classe non présente sur Marolles*). Trois enfants de notre Commune sont concernés.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal versera à la Commune de Mamers la somme de 1 800 € (600 € x 3) pour les trois enfants de Marolles-les-Braults qui fréquentent une classe CLIS à l'École Paul Fort.

11° - C.A.E. SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE :

Lors du dernier Conseil Municipal, l'autorisation avait été donnée au Maire de recruter un agent pour le complexe Jean-de-la-Fontaine.

M. Daniel LERMENIER domicilié Résidence « Le Joncheray » à Marolles-les-Braults est le candidat retenu par le Maire.

Il remplit les conditions propres au contrat aidé et commencera son travail le **20 juin 2016**.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

12° - LOCAL S.D.F. :

Sous la pression des évènements, la Commune a fermé l'accès aux S.D.F. qui devaient y être accueillis. Ces locaux recevront les stagiaires que les entreprises Marolaises accueilleront dans le cadre de leur formation.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Il approuve la décision de Monsieur le Maire et l'affectation nouvelle de ces locaux en hébergement réservé aux apprentis ou aux stagiaires accueillis par les entreprises Marollaises.

13° - DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Certains agents, dans le cadre de leur déroulement de carrière sont promouvables : 5 postes sont concernés.

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe.
- 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe.
- 1 poste de Technicien en poste de Technicien Principal de 2^e classe.

Le coût estimé de ces promotions charges patronales comprises pour l'année 2016 est de : **2 912,72 €**

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte les promotions proposées et par suites les modifications de postes correspondantes.

14° - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

La Municipalité propose l'acquisition de 4 nouveaux barnums. Coût : **3 360 € TTC (TVA récupérable)**.

Pour les financer, elle demande au Conseil Municipal de prélever la même somme sur les dépenses imprévues.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante : Prélever de l'article 020 « Dépenses Imprévues » une somme de 3 360 € pour l'affecter à l'opération « BÂTIMENTS COMMUNAUX » à l'article 2188 « Autres Immobilisations Corporelles ».

15° - PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

La Préfecture demande aux Conseils Municipaux des Communes concernées de délibérer sur le nouveau périmètre de la nouvelle Communauté de Communes.

Le projet de périmètre de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est fixé comme suit :

□ **Communauté de Communes Maine 301 :**

- Beaufay,
- Bonnétable,
- Briosne-lès-Sables,
- Courcemont,
- Courcival,
- Jauzé,

- Nogent-le-Bernard,
- Roupperroux-le-Coquet,
- Saint-Georges-du-Rosay,
- Terrehault,

▫ **Communauté de Communes du Pays Marollais :**

- Avesnes-en-Saosnois,
- Congé-sur-Orne,
- Courgains,
- Dangeul,
- Dissé-sous-Ballon,
- Lucé-sous-Ballon,
- Marolles-les-Braults,
- Meurcé,
- Mézières-sur-Ponthouin,
- Moncé-en-Saosnois,
- Monhoudou,
- Nauvay,
- Nouans,
- Peray,
- René,
- Saint-Aignan,
- Thoigné,

▫ **Communauté de Communes du Saosnois :**

- Allières-Beauvoir,
- Blèves,
- Commerveil,
- Contilly,
- Les Aulneaux,
- Les Mées,
- Louvigny,
- Louzes,
- Mamers,
- Marollette,
- Neufchâtel-en-Saosnois,
- Origny-le-Roux, (61)
- Panon,
- Pizieux,
- Saint-Calez-en-Saosnois,
- Saint-Cosme-en-Vairais,
- Saint-Longis,
- Saint-Pierre-des-Ormes,
- Saint-Rémy-des-Monts,
- Saint-Rémy-du-Val,
- Saint-Vincent-des-Prés,
- Saosnes,
- Suré, (61)
- Vezot,
- Villaines-la-Carelle

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'y réfléchir et de donner sa réponse à la prochaine séance du Conseil Municipal le 5 juillet 2016.

16° - QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport d'activité Sarthe Habitat :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de Sarthe Habitat, organisme propriétaire sur la Commune de 155 logements à loyer modéré.

Ce rapport souligne le vieillissement de notre Population et, le danger à terme de sa diminution avec les conséquences dramatiques que cela peut entraîner pour la survie de notre Commune : *Disparition des Services (Écoles – Collège – Poste – Perception – Commerces..)*.

Il convient donc de se mobiliser pour ramener vers Marolles une population plus jeune qui, en occupant les logements, remplira aussi les Écoles et videra les magasins.

- Magasin de Producteurs Locaux :

Mme MOISI, présidente de l'Association, présente un bilan :

Recettes du mois de Mai :	1 694,66 €
Fréquentation :	Beaucoup de personnes âgées mais également des « Parisiens en week-end ».

Tous les produits sont très appréciés et Mme MOISI s'efforce de développer et de sécuriser l'offre notamment en volailles, œufs. Pour les légumes, la saison devrait permettre un meilleur achalandage.

Pour la permanence à assurer chaque samedi matin, les bénévoles qui seraient intéressés pour tenir une permanence, sont les bienvenus. (Horaire de 8 h 45 à 12 h 00 – *l'appel sera diffusé sur le site internet*).

Tableau de Permanence :

18 juin :	Michel LOUAZÉ
25 juin :	Jean-Michel LEFEBVRE
2 juillet :	Cécile PÉAN

La suite sera définie lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2016.

- Circulation Rue Mohain :

Quand on vient de la rue de Courgains, il n'est plus possible de s'engager « rue Mohain ». La signalisation serait insuffisante. Elle va donc être étoffée ou tout au moins affinée.

- Église :

La restauration du tableau et du retable, « Le Baptême de Clovis » est achevé.

Quelques modifications au niveau de l'Autel vont être effectuées pour que le tableau apparaisse dans sa plénitude. Ces modifications se feront en accord avec l'évêché.

De même, un éclairage judicieux permettra d'apprécier le tableau dans toutes ses subtilités. Là encore les travaux se feront en accord avec la commission diocésaine compétente.

Une conférence autour de cette œuvre d'art, assurée par les Services Culturels du Département, du C.A.U.E. et le la D.R.A.C. clôturera cette restauration.